

# Dispositif

# Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

## Présentation

Le DLA est un dispositif **d'appui et de conseil** financé par l'Etat, la Caisse des Dépôts, le Fonds social européen et les collectivités locales.

En Rhône-Alpes, le DLA régional est animé par la **CRESS** en partenariat avec la DIRECCTE, la Région, la Caisse des dépôts et le Mouvement Associatif.

## Objectifs

- ✓ Accompagner le développement des structures d'utilité sociale,
- ✓ Créer, consolider et développer des emplois.

## Public concerné

Les structures d'utilité sociale employeuses, notamment :

- ✓ Associations loi 1901,
- ✓ Coopératives (SCOP, SCIC) d'utilité sociale,
- ✓ Structures d'insertion par l'activité économique.

## Déroulement

Appui gratuit, sur mesure et dans la durée.

Intervention de 8 à 12 demi-journées sur 6 à 9 mois et suivi régulier pendant 2 ans.

- ✓ Accueil,
- ✓ Diagnostic partagé,
- ✓ Accompagnement,
- ✓ Suivi.

## Procédure

Le recours au DLA est une démarche volontaire et entièrement gratuite pour la structure (sauf cas particuliers). Pour en bénéficier, rapprochez-vous du DLA de votre territoire :

<http://www.info-dla.fr/coordonnees/rhone-alpes/>

Partenaires  
régionaux :



## Informations complémentaires

<http://www.rhone-alpesolidaires.org/dla-dispositif-local-d-accompagnement>

Contactez-nous directement : 04 72 00 29 80 / [infos@cref.asso.fr](mailto:infos@cref.asso.fr)

Notre équipe traitera votre demande dans un délai maximal de 5 jours ouvrés.